

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-386-1929 Divers.

n° 74-386-1929

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 janvier 1929

Numéro JO

n° 386 du 31/01/1929

Date du numéro

31 janvier 1929

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti est interdit pendant cinq ans aux nommés Abdi Elmi (Abervonnis) et Djama Mohamed (Abérional), condamnés à 18 mois de prison pour cambriolage suivi de vol suivant jugement du tribunal indigène n° 73 du 12 décembre 1928.